

Attention – Pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*)

Автор(и): Растителна защита
Дата: 27.06.2021 Брой: 6/2021



En juin, un vol massif de papillons de la première génération du ravageur est observé. Les papillons sont actifs après le coucher du soleil. Ils pondent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles. Pour surveiller la dynamique de la ponte, il est nécessaire de commencer les observations sur les plants de maïs 2 à 3 jours après que le début du vol a été établi. Le vol du papillon dépend directement de la somme des températures accumulées au cours de l'année – dans la plupart des cas, le vol massif se produit en juin et juillet, les larves étant actives à partir de juillet.

Les dégâts sont causés par les jeunes chenilles qui, immédiatement après l'éclosion, pénètrent dans la gaine foliaire ou l'inflorescence. Au début, les jeunes chenilles se nourrissent à l'aisselle des feuilles et rongent l'épiderme et le parenchyme des feuilles. Les chenilles déjà développées creusent des galeries longitudinales et se nourrissent de l'intérieur des tiges, les remplissant d'excréments et de toiles. Les plantes dont les tiges sont endommagées se couchent ou se cassent autour de l'ouverture faite par la chenille.

Les agents biologiques régulant la population de la pyrale du maïs sont les parasitoïdes des œufs du genre *Trichogramma*. Ils sont largement répandus dans les zones de culture du maïs, mais pour être efficaces, ils nécessitent une humidité de l'air plus élevée.

La lutte chimique dans le maïs doit commencer lors de la ponte massive et au début de l'éclosion des chenilles. Seuil de nuisibilité économique :

- 10 masses d'œufs /100 plantes en maïs grain ;
- 3 masses d'œufs /100 plantes en maïs de production de semences ;

Insecticides autorisés : Ampligo 150 SC – 30 ml/ha; Deka/Desha EC/Dena EC/Polythrin/Decis – 50 ml/ha; Decis 100 EC – 7,5–12,5 ml/ha; Coragen 20 SC – 10–15 ml/ha; Cyperkill 500 EC/Citrin Max/Cypert 500 EC/Poly 500 EC – 15 ml/ha; Meteor – 60–80 ml/ha.